

2<sup>e</sup> série  
15

M<sup>rs</sup> Nollet  
Ragueneau

Commission de l'aurie

Audition de N. Le Gual NOLLET  
et de N. Le Gual RAGUENEAU

1171 1924

1er juillet 1924

COMMISSION DE L'ARMÉE

Séance du mardi 1<sup>er</sup> juillet 1924

A 15 heures et demie, on introduit  
M. le Général NOLLET, ministre de la guerre,  
M. le Général RAGUENEAU, sous-chef d'état-major  
général.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur le ministre, permettez-moi, tout d'abord, de vous souhaiter la bienvenue au nom de la commission sénatoriale de l'armée et de vous assurer qu'elle vous donnera le concours le plus loyale dans l'examen des questions que nous aurons à examiner ensemble.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, il y a quelques jours, dès la reprise des travaux législatifs, et conformément à la promesse qu'elle s'en était faite elle-même à l'expiration de la législature précédente, la commission s'est mise immédiatement au travail pour étudier les deux grands projets de loi dont elle est saisie sur l'organisation générale de l'armée et sur la constitution des cadres et effectifs de l'armée: mais, après une courte discussion, il est apparu à nos collègues



qu'il nous était difficile de continuer utilement notre travail avant de connaître l'attitude du nouveau Gouvernement à l'égard de ces deux projets.

C'est dans ces conditions que je vous ai demandé de venir vous en entretenir avec nous, et, sans autre préambule, je vous donne la parole.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. - Je vous remercie, monsieur le président, des paroles aimables de bienvenue que vous voulez bien m'adresser.

Je tiens également à vous dire, messieurs, la satisfaction que j'ai éprouvée à me retrouver hier dans cette maison, dans laquelle j'ai servi, dans un rang plus modeste, avant la guerre, et le bonheur particulier que je ressens en comparaisant devant une commission dans laquelle je retrouve d'anciens camarades et des chefs de mes amis.....

M. LE GENERAL MESSIMY. - Des subordonnés.

M. LE MINISTRE. - .... et parmi ~~q~~tant de personnalités éminentes, certaines avec lesquelles j'ai eu le grand honneur de collaborer pour des questions d'organisation, vous, monsieur le président, MMrs Messimy, le comte d'Alsace .....

Messieurs, je vous demande la permission de vous exposer tout d'abord ma situation personnelle.

Je viens de passer un certain nombre d'années loin de la France, et pendant lesquelles j'ai appris à connaître notre ennemi. Une telle connaissance doit être, de tradition militaire, à la base de toute détermination que l'on peut être appelé à prendre dans le domaine militaire. Du fait de ces années de séjour en Allemagne, il me serait plus facile de vous parler de l'armée allemande que de l'armée française. Mais là n'est pas la question. C'est de l'armée française que nous devons discuter.

Durant les quelques journées - très remplies, je vous prie de le croire - qui se sont écoulées depuis mon arrivée au ministère de la guerre, je me suis attaché à me mettre le plus rapidement possible de répondre à votre convocation; j'ai recueilli le plus grand nombre possible d'avis de différents chefs de l'armée.

De l'étude à laquelle je me suis livré, je constate l'existence de deux écoles nettement séparées.

Nous avons actuellement sur le chantier, dit-on d'un côté, un ensemble de lois d'organisation militaires votées déjà par la Chambre des députés et dont le premier tiers a été voté par le Sénat; voter les deux autres tiers définitivement, c'est donner de la stabilité à une organisation qui, somme toute, sous réserve de certaines modifications, de certains perfectionnements qui doivent être poursuivis, assure dans des conditions suffisantes



l'instruction de l'armée et sa mobilisation et aussi la couverture. A ne pas confirmer un état de choses existant, il y aurait-ajoute-t-on, un double inconvénient, moral et matériel: l'armée qui, pendant les cinq dernières années vient d'être ballottée, subissant un grand nombre de transformations qui ont atteint les intérêts matériels et moraux des personnes, aspire à voir stabiliser sa situation et cristalliser son organisation dans le système déterminé.

En face de celui-ci se manifeste un autre courant. L'organisation déjà votée par la Chambre des députés a été, dit-on, réalisée en très grande partie grâce aux autorisations qu'a bien voulu donner le Parlement, et, circonstance particulièrement favorable, nous avons déjà fait de cette loi d'organisation une expérience assez complète. Or, ajoute-t-on, cette expérience n'a pas donné toutes les satisfactions. La commission connaît comme moi les reproches qui ont été adressés à cette organisation nouvelle.

Etant donné les effectifs dont nous disposons, disent les uns, la couverture se fait dans des conditions relativement précises. Je n'apporterai pas de chiffres ici; je rappellerai seulement le mot d'un officier <sup>général</sup> général de l'armée du Rhin disant que, dans la division qu'il commandait, les compagnies se mobilisent en couverture à 35 hommes, l'artillerie divisionnaire en batteries

à deux pièces, et l'artillerie de corps en batteries à 1 ou 2 pièces.

Les critiques ne s'adressent pas seulement à cette ossature extrêmement légère; au point de vue de la mobilisation, ajoute-t-on, les difficultés se sont accrues du fait que le nombre des corps et d'unités mobilisants ont été diminués; par suite, les charges incombant à chaque corps ont dépassé ou atteint la limite de la capacité mobilisatrice des différentes unités.

Un autre inconvénient a encore été signalé, les difficultés de l'instruction résultant d'une insuffisance de moyens - je n'insisterai pas outre mesure à cet égard parce que des progrès sérieux ont été réalisés durant ces dernières années - et aussi d'une regrettable insuffisance d'effectifs qui entrave sinon les exercices collectifs, au moins l'instruction individuelle: l'homme de troupe ayant, en ~~plus~~ dehors de l'instruction, à remplir un nombre considérable d'emplois, il arrive généralement que, sur 18 mois de service, 6 sont consacrés à l'instruction et le reste du temps se passe dans des emplois divers.

Je sais bien que ces hommes employés ne perdent pas leur instruction militaire, mais il y a de ce fait, évidemment, une source sérieuse de déchet. Vous pouvez en juger par cet extrait d'un ordre de commandant de corps d'armée prescrivant qu'au bout de 30 jours les recrues doivent être employées à des corvées et qu'au bout de 3



mois, elles doivent recevoir des emplois permanents..  
Tous ces inconvénients résultent d'une même cause, l'insuffisance des effectifs due à un défaut de natalité dont nous avons eu et dont nous aurons encore à souffrir et aussi, disent les partisans de la thèse que je rapporte, au défaut d'harmonie existant entre le cadre de l'organisation et les effectifs que l'on peut y verser pour la faire vivre..

Tels sont, messieurs, brièvement résumés, les deux courants d'idées en présence desquelles je me trouve. Quelle doit être alors mon état d'esprit en face de deux thèses aussi divergentes ? Etant donné une situation que je connais et que je viens de vivre à l'extérieur, la plus extrême prudence s'impose à moi, et l'idée qui devait tout naturellement me venir aussitôt est de vous demander un peu de crédit pour me permettre d'étudier les avantages et les inconvénients auxquels je viens de faire allusion et me faire une idée personnelle à l'usage.

Lorsque j'aurai consacré les vacances à cette étude approfondie, et je vous promets d'y consacrer toute mon intelligence .....

M. PAUL DOUMER. - C'est la sagesse même.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. - ... je me présenterai à nouveau devant votre commission. Je vous dirai alors ce que j'aurai vu et entendu, l'opinion formelle

qui se sera fait jour dans mon esprit, basée non plus sur des conversations que j'aurai pu avoir avec les uns ou les autres, mais sur des constatations que j'aurai faites ~~moi-même~~ moi-même.

Telle est, messieurs, la solution que je vous propose, ajoutant que ce point de vue a été approuvé par le conseil des ministres, et vous demandant de l'approuver

Permettez-moi, en même temps, d'inviter une autre considération. Peut-être ~~fais-je~~ fais-je une part trop grande aux événements que je viens de vivre, mais, au point de vue extérieur - auquel je suis très sensible - je crois que cette solution est également la plus politique.

Je ne sais pas si tous les Français qui ont vécu à l'étranger se rendent bien compte des répercussions considérables que peuvent avoir les moindres paroles tombées de la tribune du Sénat ou de la Chambre des députés si non sur les décisions au moins sur l'orientation des idées générales d'un pays; quant à moi, je dois avouer que si j'ai été quelquefois aidé, j'ai été souvent gêné par des paroles qui ne se trouvaient pas dans la tonalité voulue pour seconder les efforts que j'étais appelé à faire

Au moment où M. le président du conseil va aller prendre part aux travaux de conférence interalliée de Londres, j'estime plus prudent que rien ne soit débattu de ce qui se rapporte à des questions d'ordre militaire.



Quelque geste que vous fassiez, messieurs, il sera considéré ou comme la manifestation d'un impérialisme affligeant ou comme un signe de faiblesse de nature à encourager, vraisemblablement, d'autres audaces.

Voilà pourquoi, au point de vue extérieur, le plus sage à mon sens est encore de se taire actuellement.

Aussi bien, je ne crois pas que, au point de vue pratique, le délai que je sollicite de la commission soit de nature à avoir de grosses conséquences. Je n'ai pas la prétention de connaître le Sénat, mais je l'ai tout de même entendu discuter: je sais qu'il lui serait tout à fait désagréable d'être appelé à prendre parti sur une question aussi grave que celle qui fait l'objet des deux projets de loi en question sans qu'un examen sérieux en ait été fait au préalable; peut-être même, ce fait donnerait-il naissance en dehors de la commission à certains amendements nécessitant un retour des projets devant l'autre Assemblée. Par suite, on ne saurait escompter un vote définitif avant les vacances prochaines et nous nous retrouverions alors, à la rentrée dans ces mêmes conditions que je vous demande de créer volontairement.

C'est dans ces conditions que je persiste à demander à la commission de vouloir bien me faire crédit, résolu que je suis à revenir devant vous à la rentrée des vacances, en vous apportant le fruit de mes réflexions et de mes travaux.

M. PAUL DOUMER. - Nous avons été heureux d'entendre M. le ministre de la guerre déclarer qu'il voulait se livrer à un examen détaillé des deux projets de loi dont est saisie la commission, de manière à se faire, avec tous les moyens d'information dont il dispose, une opinion réfléchie sur des textes que beaucoup d'entre nous considèrent comme très mauvais: je dirais presque que c'est là une opinion unanimement répandue tant sont nombreux les esprits les plus compétents que j'ai entendu formuler des critiques sévères à l'encontre des deux projets de loi sur la constitution des cadres et effectifs et sur l'organisation générale de l'armée. Telle est également l'opinion de la grande majorité des chefs de notre armée.

Je sais bien que, depuis quelque temps, une autre opinion commence à se faire jour: les projets sont exécrables, disent d'aucuns, mais qu'on les vote tout de même pour aboutir à une solution..... Une solution n'est pas tellement nécessaire et si elle doit être mauvaise, l'état de choses actuel y suffit.

Nous approuvons donc la suggestion présentée par M. le ministre; je me permets d'ajouter que ceux d'entre nous qui croient avoir quelques idées sur une organisation rationnelle de notre armée seraient heureux d'en saisir M. le ministre, quitte à lui, bien entendu, à en tenir compte qu'il jugera bon après examen.



Je donne donc, quant à moi, mon adhésion entière à la révision que se propose de faire M. le ministre d'une organisation de l'armée qui pour nous doit être bien différente des dispositions votées par la Chambre des députés.

M. LE GENERAL BOURGEOIS. - Vous savez, monsieur le ministre, combien j'étais partisan de la solution qui consistait à voter sans y rien changer les deux lois dont est actuellement saisie la commission sur les cadres et effectifs et sur l'organisation de l'armée, et j'ai répété ici à plusieurs reprises qu'il importait de donner le plus tôt possible à l'armée un statut qui la stabilise, en mettant fin au désordre que nous constatons en particulier dans les cadres des officiers. Mais en présence des arguments que vient de présenter M. le ministre, je m'incline, et cela surtout devant les raisons de prudence tirées du prochain voyage à Londres de M. le président du conseil.

D'ailleurs, je crois aussi, comme M. le ministre, qu'il n'y a pas grand inconvénient à renvoyer les choses au mois d'octobre, surtout si l'on est informé, dans l'armée, que la question sera reprise dans trois mois et qu'à ce moment-là de nouvelles données tirées de l'expérience permettront peut-être d'accepter tout de même les deux textes, fût-ce à titre transitoire, en en faisant une

plateforme solide à partir de laquelle on pourra recommencer à discuter pour aboutir à quelque chose de différent.

Je ne partage pas, toutefois, l'avis de M. Doumer, qui trouve ces projets de loi exécrables: peut-être la parole de notre collègue a-t-elle dépassé sa pensée ...

M. PAUL DOUMER. - En aucune façon. Je persiste à croire que ces projets organisent le désordre.

M. LE GENERAL BOURGEOIS. - Sans aller jusqu'à ce point, je crois, moi aussi, qu'il y aurait beaucoup de choses à faire, à reprendre: la tâche serait simplifiée, avec plus de stabilité pour l'armée, plus de sécurité pour nous, si l'armée avait un statut qu'elle saurait provisoire, mais tout de même avec une organisation, des cadres et des effectifs arrêtés par la loi.

Quoi qu'il en soit, je me rallie au renvoi au mois d'octobre de la discussion.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. - Au cours de la dernière réunion de la commission, j'ai fait observer que la loi sur l'organisation générale de l'armée était une loi fondamentale, à laquelle il fallait toucher le moins possible. Si donc il est procédé à une révision de la loi actuelle, il y a un certain nombre de points qui devront y être pris pour entrer dans une autre loi.

Pour moi, cette loi sur l'organisation mili-



taire du pays, c'est surtout une loi de recrutement, d'organisation de territoire qui doit être indépendante des changements survenant dans le nombre des unités et dans leurs cadres.

Nous savons, par l'expérience des cinquante dernières années, combien la loi d'organisation de 1873 est restée, sauf quelques retouches très simples, intangible pendant ce demi siècle: elle n'a guère été modifiée que par la création de nouveaux corps d'armée. Or, notre plus vif desir serait de faire un travail, je ne dirai pas pour un demi siècle, mais qui, tout de même fût de longue durée et ne fût pas remis sans cesse sur le métier.

Et puis, dans une autre loi, on pourrait alors traiter des formations de détail, du nombre des unités et de leurs cadres, et peut-être aussi du statut de ces cadres si l'on ne veut pas faire de cette question l'objet d'une disposition législative spéciale.

En tout état de cause, M. le ministre vient d'invoquer un argument de politique intérieure: le Gouvernement français, a-t-il dit, a tout avantage à rester, en ce moment, dans le statu quo, étant donné les répercussions assez graves que pourraient avoir les discussions et les décisions sur les entretiens qui auront lieu de l'autre côté de l'eau. C'est là un argument devant lequel je ne puis que m'incliner; mais il est une autre considération - d'ordre extérieur, celle-là - sur laquelle

nous désirons avoir l'opinion autorisée de M. le ministre

Nous avons à tenir compte ici des armées qui peuvent nous être opposées, armée allemande et armée russe, puis, en regard, des armées qui peuvent nous prêter leur appui dans certaines circonstances, celles de la Petite Entente, de la Pologne, et, à côté d'elles, l'armée italienne et l'armée anglaise.

Je demande donc à M. le président de poser à M. le ministre une question à laquelle il est plus qualifié que personne pour répondre: qu'est-ce que l'armée allemande aujourd'hui ?

M. LE GENERAL MESSIMY. - Je félicite à mon tour M. le ministre de la guerre de la prudence et de la sagesse de la décision à laquelle il nous invite à nous rallier. Toutefois, dans l'examen auquel il va procéder des deux lois sur les cadres et effectifs et sur l'organisation générale de l'armée déjà votées par la Chambre des députés, je me permets d'attirer son attention sur trois ordres de questions.

En premier lieu, personne n'a jamais chiffré le coût de la loi des cadres et des effectifs.

Le hasard m'a permis d'approfondir ce point pour une arme au moins, l'aviation: l'étude sommaire à laquelle je me suis livré révèle que rien que pour l'aviation, la nouvelle loi des cadres et des effectifs se traduirait par une dépense supplémentaire d'un demi-milliard



du fait de la création de 80 escadrilles nouvelles et par un prélèvement de 15 000 à 20 000 hommes sur les effectifs des autres armes.

Y a-t-il lieu d'augmenter dans une pareille mesure les dépenses pour l'aviation et les prélèvements d'effectifs sur les autres armes ? Je ne dis pas que l'on ait tort de le faire, je me borne à dire que cette question mérite de retenir l'attention et de faire l'objet d'une étude dont je ne trouve pas trace dans les délibérations de la Chambre des députés.

Une deuxième question vise l'organisation des effectifs d'infanterie.

Je n'apprendrai à personne ici, encore moins au chef qui a commandé de grandes unités pendant presque toute la guerre, combien l'infanterie fond vite au feu et combien il est nécessaire d'avoir des réservistes exercés qui aient été des fantassins. Il est plus facile de faire passer un réserviste d'infanterie dans l'artillerie qu'un réserviste d'artillerie dans l'infanterie: celui-ci ne servira jamais que de mauvais coeur tandis que le premier se mettra vite au courant.

C'est donc là un second point sur lequel j'attire l'attention de M. le ministre.

La troisième question vise l'organisation de l'armée coloniale.

La Chambre des députés, je me hâte de le re-

connaître, n'a pas supprimé l'autonomie de l'armée coloniale, néanmoins, le texte adopté par elle y porte une certaine atteinte qui a soulevé une très vive émotion chez des hommes qui, pendant toute la durée de la guerre, ont donné la mesure de leur valeur, de leur mérite et de leurs vertus combattives

Il y aurait donc lieu de rechercher, après un examen plus attentif que celui qui a eu lieu, si l'organisation prévue par le projet de l'armée coloniale répond aux desirs des intéressés.

J'arrive enfin à la dernière question: a-t-on consulté le conseil supérieur de la guerre sur les lois que l'on demande au Sénat de voter? J'ai des raisons de croire que le conseil supérieur n'a pas été consulté, ou tout au moins qu'il n'a pas été amené à étudier ces projets de loi.

Je demande donc que, pendant les vacances, le conseil supérieur de la guerre soit appelé à donner son avis sur l'organisation telle qu'elle ressort du texte adopté par la Chambre des députés.



M. PAUL DOUMER. Un avis qu'il puisse étudier. Il ne faut pas recommencer à lui donner le dossier un soir en lui réclamant un avis pour sa séance du lendemain. C'est de cette façon que les généraux n'ont jamais pu étudier les projets sur lesquels ils avaient<sup>à</sup> formuler leur avis.

M. LE GENERAL MESSIMY. Si le Conseil supérieur de la guerre ne devait pas être consulté sur une question de cet ordre, il n'y aurait plus qu'à le supprimer.

M. LE MINISTRE. M. le général Hirschauer a demandé que les travaux qui seraient menés par mes soins durant les vacances tendissent à assurer à l'organisation une certaine souplesse. Je suis tout à fait de son avis. C'est d'ailleurs une des considérations qui rendent notre travail assez malaisé. Il faut que l'organisation prévue manifeste sa souplesse dans le temps et dans l'espace. Dans une dizaine d'années, nous allons voir nos classes fondre dans la proportion de 50 %. L'organisation ne sera pas réalisée immédiatement, mais dans un certain nombre d'années. Il ne faut pas que dans quatre ou cinq ans, une refonte s'impose déjà, du fait que l'effectif des classes sera sur le point de diminuer de moitié.

Il faut également que l'organisation prévue soit souple dans l'espace, c'est-à-dire que les cadres étant des cadres mobilisateurs, répandus avec une certaine homogénéité dans l'ensemble du territoire, il soit cependant possible de

condenser dans la zone de couverture, temporairement ou définitivement, des moyens plus considérables.

Par conséquent, M. le général Hirschauer peut avoir la certitude que la considération qu'il a mise en avant sera au premier rang de mes préoccupations.

Les observations présentées par M. le général Messimy seront également l'objet de tous mes soins. Je dois dire d'ailleurs que le coût d'application de la loi est un des points sur lesquels mon attention avait été appelée ; c'est un facteur très important de la détermination que j'ai prise de vous demander de temporer.

En ce qui concerne les points 2, 3 et 4, je les retiens ; il en sera tenu compte.

Quant à l'autre question qu'a bien voulu soulever M. le général Hirschauer, il est bien entendu que je suis à votre disposition pour vous parler de l'armée allemande. Je n'ai pas préparé de conférence, mais j'ai assez vécu cette affaire-là pour pouvoir vous en parler.

M. LE PRESIDENT. Nous voudrions bien vous voir préciser ce que l'on voit dans la presse et qui est peut être exagéré par certains côtés.

M. LE MINISTRE. J'ai vu naître l'armée allemande d'aujourd'hui et je l'ai vue se développer. Je commencerai par vous donner sur elle une première impression d'ensemble.



C'est une armée-cadre qui a peut-être détruit dans mon cerveau cette impression que j'avais que seule une armée à gros effectifs était une armée puissante.

Cette armée-cadre est constituée de la façon suivante.

Vous savez que le Traité de paix a infligé à l'Allemagne, pour sa Reichswehr un maximum d'effectifs de 100.000 hommes. Cet effectif est, dans l'esprit des rédacteurs du traité, destiné à assurer - je pèse mes termes - l'ordre à l'intérieur du territoire et la police - je ne dis pas la défense - la police des frontières.

Le gouvernement allemand, après des résistances et des tâtonnements qui n'ont pas d'intérêt pour vous, est rentré, au point de vue des effectifs, dans ce cadre, à un certain nombre de dizaines de mille hommes près. Mais il a tourné le traité dans des proportions beaucoup plus inquiétantes par le caractère qu'il a donné à cette armée.

On peut estimer que 70.000 ou 75.000<sup>0</sup> hommes, c'est-à-dire les 3/4 de cette armée, constituent exclusivement des cadres. Le général Von Sekt, qui préside aux destinées de l'armée allemande, ne l'a pas dissimulé dans son discours de bienvenue du 1<sup>er</sup> janvier à ses troupes : "la Reichswehr est destinée à donner à la Nation allemande des cadres au moment du danger."

La direction de l'armée a conservé un jeu de 25.000 ou 30.000 hommes pour faire passer successivement,

dans des stages, dans des cours, non pas des recrues ou des appelés, mais des volontaires.

Je ne vous dis pas que l'armée allemande soit toujours maintenue à 100.000 hommes ; cela n'arrive qu'à certaines périodes. Depuis que le traité est censé appliqué, elle est même parfois arrivée à 130.000, 150.000 hommes, sous nos yeux. Mais il n'y a pas de grosse tromperie sur l'effectif permanent.

Comme ces 150.000 hommes n'ont pas de cadres suffisants, l'Allemagne a raconté qu'elle était menacée d'un péril terrible : cela s'est appelé le bolchevisme pendant trois ans, maintenant c'est devenu le communisme. Aucune nation, cependant, n'est moins menacée que l'Allemagne des progrès du bolchevisme. L'Allemagne n'a jamais été menacée par un danger de ce genre, mais il s'agissait de faire admettre par les gouvernements alliés, amoureux de l'ordre, qu'il existait, pour se faire concéder une organisation de police assez forte.

Cette police, elle l'a scindée en deux parties : l'une représente vraiment ce que nous entendons chez nous par le mot "police" et correspond à nos gardiens de la paix et aux policemen anglais ; mais à côté d'elle existe un élément qui est le principal élément de cette formation ; et qui peut comprendre 80.000 ou 100.000 hommes ; il est constitué par de véritables soldats, de véritables hommes de cadres, qui s'ajoutent aux 75.000 dont je parlais tout à l'heure, pour constituer un cadre de soldats de métier,



susceptibles de faire des chefs de section au feu, et dont l'effectif se monte ainsi à 150.000, peut-être à 200.000 hommes.

Il s'agit là d'un abus flagrant du gouvernement allemand, car, pour le maintien de l'ordre, il dispose d'un élément qui lui a été concédé par le traité, c'est la Reichswehr. Mais, en discutant avec des hommes d'Etat qui vivent depuis des années sur cette notion que l'ordre est assuré à l'intérieur par la police, il lui a été facile d'arracher des concessions relativement à cette police, en mettant en avant la menace de désordres intérieurs dont nous parlions tout à l'heure.

L'armée allemande se trouve donc disposer à l'heure actuelle d'un cadre important de militaires professionnels.

Elle le recrute assez facilement. Cela provient des habitudes de discipline de la race, et aussi de son goût militaire qui est absolument incontestable. On ne peut le nier, tout ce pays est orienté de ce côté-là. Le Germain est resté batailleur. Il est de mauvaise foi, d'ailleurs, comme déjà du temps de Tacite, et toutes ses manifestations, même artistiques, ont toutes un fond essentiellement guerrier. Il est donc assez naturel que leur gouvernement trouve facilement à recruter les formations dont je viens de parler.

J'ajoute qu'il bénéficiait pour les former de circonstances favorables, puisqu'il avait tout le reliquat de l'ancienne armée, et qu'enfin la crise - relative que la

petite bourgeoisie et le monde ouvrier ont traversée en Allemagne devait tout naturellement rejeter dans ce cadre des éléments de valeur très notable.

Donc, l'armée allemande a des cadres. A-t-elle des effectifs ?

En ce qui concerne l'armée active, ils sont peu nombreux et ne constitueraient pas en eux-mêmes un danger.

Le service militaire obligatoire a été aboli. C'est peut-être le plus important succès que nous ayons obtenu, parce qu'en fait il ne peut être rétabli qu'au prix du vote de lois nouvelles, qui, dans un pays comme l'Allemagne, ne pourrait se faire sans qu'aucun Allemand ne prévienne qui de droit.

De quoi dispose le gouvernement allemand pour verser du monde dans ces cadres ? Il dispose de volontaires, en nombre très considérable. L'état d'esprit, à ce point de vue, a évolué beaucoup depuis la guerre. Au lendemain de la guerre, on peut dire, sans exagération que la masse allemande était devenue nettement antimilitariste. Les villes avaient souffert cruellement de la faim pendant la guerre : le blocus a été, il ne faut pas le perdre de vue, une cause essentielle de notre succès. Après avoir énormément souffert, ce peuple avait reçu un choc très dur, une désillusion cruelle ; ses idoles sont tombées du piédestal où il les avait juchées, et il a vu s'effondrer toutes les illusions qui l'avaient poussé en avant.



Il y en eut un exemple très frappant : c'est ce qui s'est passé au moment du coup d'Etat de Kapp, en 1920. J'ai vécu là des journées extrêmement intéressantes. Il y a eu une poussée très nette, très violente, contre les militaires. J'ai vu les quartiers vifs de Berlin, la Wilhelmstrasse, transformés en secteurs du front, avec tranchées, chevaux de frise, mitrailleuses à tous les coins de rue, déploiement d'un appareil militaire formidable, et cet appareil a éclaté comme une larme batavique devant la volonté du peuple, qui s'est borné à se croiser les bras.

J'ai en effet vu se réaliser une vraie grève générale, depuis le petit employé jusqu'au directeur de ministère, manifestation de volonté devant laquelle, je le répète, cet immense appareil militaire éclata.

Je dois ajouter qu'à ce moment la France jouissait en Allemagne encore d'une situation privilégiée : elle avait le prestige de la victoire, et le sort des Français qui se trouvaient là était somme toute acceptable. Je puis vous dire que, bien que la grève ait été générale, je n'ai jamais été obligé de faire mon lit : les garçons de l'hôtel où j'étais logé l'ont toujours fait, ce qu'ils ne faisaient pas pour les généraux anglais.

Les événements ont couru, et le peuple, qui a commencé à manger, s'est relevé. Le bien-être est devenu un peu meilleur, sans être encore excessif dans la basse classe, et peu à peu le fond de la race est revenu au jour : on a vu les

classes dirigeantes reprendre leur ascendant. C'est alors que, pour entretenir la flamme du patriotisme, pour enrégimenter - je veux dire pour inventorier et instruire - les volontaires, s'est développée cette floraison de sociétés nationalistes dont le développement est devenu intense.

Au début, ces sociétés ont certainement été instituées pour des buts intérieurs ; c'étaient des instruments de politique intérieure, destinés à ~~la~~ assurer la restauration de la monarchie comme première étape, mais dans l'esprit de la plupart de ceux qui les ont constituées, il est certain que la deuxième étape devait consister dans l'emploi de ces organismes pour la préparation d'une guerre de revanche. Ce n'est pas douteux.

Les classes dirigeantes ont en Allemagne un rôle prépondérant. La situation n'est pas du tout la même qu'en France. C'est un aperçu que je tiens de Rathenau lui-même, qui me disait, dans l'entretien que j'ai eu avec lui, quelque chose de très caractéristique. "Partout, entre la classe dirigeante et la classe dirigée, disait-il, vous trouvez une différence, mais dans aucune nation vous ne trouvez la distinction aussi accentuée qu'en Allemagne."

La classe ~~dirigeante~~<sup>dirigée,</sup>, avant la guerre, en Allemagne, n'était qu'un outil : jamais de part à la direction. Aussi, l'atavisme a développé dans ces classes une sorte d'inaptitude à la fonction de direction. On ne voit pas en Allemagne - ou du moins il faut considérer cela comme exceptionnel - un



homme sorti du peuple s'élever par sa valeur et devenir un chef : cela ne cadre pas avec le génie allemand.

La séparation est absolue, et Rathenau ajoutait, peut-être pour m'être agréable - je n'en sais rien : "Le malheur de l'Allemagne, c'est de n'être connue à l'extérieur que par sa classe supérieure, qui est insupportable."

Je crois d'ailleurs qu'il y a du vrai dans ces paroles.

Donc, la classe dirigeante a repris en mains l'opinion, et notamment, en la mettant à la portion congrue. Elle a développé chez les dirigés le sentiment qu'ils étaient mal à leur aise, que c'est la faute des Alliés et plus particulièrement des Français, et elle les a peu à peu, de cette façon, ~~dirigés~~ orientés vers l'idée de revanche.

Ce que je dis, ce n'est pas une appréciation, c'est une certitude, car, dans des instructions de l'Heimatbund, qui est la société maîtresse de toute cette organisation, j'ai lu que le peuple allemand n'avait pas encore assez souffert, et que, le jour où des arrangements économiques viendraient à développer le bien-être en Allemagne, la cause du nationalisme subirait un échec incontestable.

Sous cette influence, on a vu renaître les tendances militaires et se développer ses associations, sous des formes extrêmement variées. Nous les avons poursuivies comme nous avons pu; mais il est difficile de poursuivre des sociétés de cette espèce-là. Le Traité d'ailleurs ne nous y

autorisait pas. Nous ne pourrions les poursuivre que par leur armement. Quand elles se livraient à des manifestations armées, nous pouvions les poursuivre, mais quand des Allemands se réunissent à la brasserie, ce qui est assez leur habitude, c'est quelque chose d'insaisissable.

Ces sociétés nationalistes assurent donc actuellement à l'armée allemande, sinon toutes ~~leurs~~ <sup>les</sup> ressources de son recrutement, du moins une part réellement très considérable de ce recrutement.

Que lui manque-t-il alors ? Elle a ses cadres subalternes et ses effectifs . A-t-elle un commandement ?

Ici, voilà ce que les Allemands ont fait : je commence par l'Etat-Major. Nous avons dissous le grand Etat-Major, il a été dissous matériellement ; l'Académie de guerre a été dissoute également. Qu'ont fait les Allemands ?

Ils nous ont dit : "Vous nous avez concédé sept divisions. C'est dans le Traité. Ces sept divisions ont un état-major. C'est dans le Traité. Ces officiers d'état-major, il faut bien les instruire. Nous n'avons pas d'école, c'est entendu, c'est interdit, mais vous ne pouvez pas nous empêcher de réunir les cinq ou six officiers d'un état-major au chef - lieu de leur Wehrkreis."

Nous savons de façon pertinente qu'ils ont installé des cours. A ces cours sont admis des officiers, après un examen qui se trouve avoir, par une simple coïncidence, l'ancien programme d'entrée à l'Académie de guerre. Les cours du-



rent deux ans, et naturellement la tradition est reprise de ce côté-là.

Il n'y a pas là de menace immédiate, il y a une menace en puissance, et la grosse résistance que nous avons rencontrée pour le contrôle des effectifs n'a commencé que le jour où allait être appelée la première des classes qui n'avaient pas fait la guerre. Jusque-là, le haut commandement allemand se disait : "Nous avons des hommes, ils ont fait la guerre, ils sont instruits, le mal n'est pas grand." Mais le jour où sont arrivées à l'âge militaire des classes qui n'avaient pas fait la guerre, alors la tradition militaire a menacé de se rompre, et depuis ce moment, les tromperies sur les questions d'effectifs sont devenues beaucoup plus nombreuses et bien plus actives.

Au point de vue de l'armement, il est de toute évidence que les Allemands disposent de l'armement léger qui leur est nécessaire. C'est certain. Nous n'étions qu'une poignée d'officiers, 500 au début, 250 quand j'ai quitté la commission. Personnellement, je me suis promené de Tilsitt <sup>et de</sup> Königsberg jusqu'à Bâle et de la Frise jusqu'en Haute-Silésie. Mais malgré tout, il nous était difficile de trouver l'armement léger partout où il pouvait y en avoir : autant chercher une aiguille dans une botte de foin.

Pour les mitrailleuses, chose beaucoup plus grave, comme elles se divisent en pièces détachées, opérer un désarmement en pareille matière, c'est quelque peu illusoire.

En ce qui concerne les canons, ce n'est pas tout à fait la même chose, parce qu'un canon représente déjà un certain volume. Il est bien vraisemblable, toutefois, que les Allemands en ont. Nous en avons eu la preuve dans le dernier putsch bavarois, où des formations nationalistes se sont montrées avec des canons de campagne et même de moyen calibre.

En ont-ils beaucoup ? Je ne peux pas vous le dire, nous n'en savons rien. Cependant, il est naturel que j'aie là-dessus une impression : ils en ont un certain nombre, mais ils n'ont pas un armement complet ; du moins je ne le crois pas.

Nous en avons détruit d'ailleurs un nombre très considérable, et je vous étonnerai peut-être en vous disant qu'au moment où le contrôle a cessé vraiment de s'exercer, le gouvernement allemand en avait livré et détruit entre 32.000 et 35.000. Ce chiffre paraît très considérable, mais les Allemands ont, en matière de matériel, une notion : c'est un peuple qui prolifère en toute espèce de matières : en ce qui concerne les enfants, malheureusement (c'est sa plus grande force par rapport à nous, incontestablement), en ce qui concerne les cheminées d'usines, qui poussent comme les champignons : le pays se transforme à vue d'oeil ; d'une visite à l'autre, je trouvais des régions complètement évoluées. Pour le matériel de guerre, il en était de même, ils prévoyaient très largement.



Donc, pour les canons de campagne, il y en a certainement. Un nombre très considérable, je ne le crois pas. En ce qui concerne les gros canons, les dissimulations sont bien plus difficiles. Ils en ont conservé quelques-uns, mais surtout à titre d'échantillons : c'est la marque de toutes leurs transformations. Voici comment ils nous ont bernés :

Le traité de paix nous a autorisés à détruire toutes les forteresses des frontières ouest de l'Allemagne. Ces forteresses ont été détruites. Cela fut la partie la plus facile de notre tâche, parce qu'une forteresse ne se dérobe pas : quand on la tient, on la tient bien.

Mais le traité avait prévu que les fortifications de l'est resteraient dans leur état actuel, ou plutôt dans l'état où elles se trouveraient le jour de la mise en vigueur du traité.

Nous avons inventorié, après beaucoup de difficultés, je vous prie de le croire, ce qu'il y avait dans les places de l'est. Heureusement, il n'y avait là presque rien, mais cependant nous n'avons pas pu faire tout ce que nous voulions, parce que Koenigsberg, qui avait joué un rôle contre la Russie, dans la première partie de la campagne, avait quelques canons. Nous avons été obligés de les laisser. C'étaient des canons de siège. Il n'en a pas fallu davantage pour former le centre d'instruction de l'artillerie de siège allemande.

Nous avons été pris de façon pire encore du côté

des côtes. Les côtes sont soumises à une certaine réglementation par le traité de paix, mais, là encore, il était prescrit que nous devions laisser à l'Allemagne les canons qui étaient en batterie, dans un but défensif.

Les Allemands nous ont fait un compte excessivement sérieux. Ils ont prétendu qu'ils avaient là une artillerie où tout ce qu'ils possédaient de canons aurait pu trouver place. Nous avons réduit le compte dans des proportions très considérables, mais enfin il est resté là 200 ou 300 canons de gros calibre.

D'autre part, la petite marine allemande est autorisée à entretenir certains canons. Alors, par un travail savant au point de jonction de la commission navale et de la commission de contrôle militaire, les Allemands nous ont encore arraché quelques canons.

Comme pour les effectifs, c'est encore là une menace en puissance. Ils conservent des types de canons lourds, de campagne, de siège, et de côtes ; ils conservent des centres d'instruction où ils font passer les officiers et les hommes de la Reichswehr, et cette fois encore le fil de la tradition n'est pas complètement rompu.

Le traité était ainsi ; nous n'avons pu que l'appliquer.

Tout compte fait, combien les Allemands ont-ils de canons. Je ne puis pas vous le dire. Peut-être mille, peut-être quinze cents ? Ils n'ont pas de quoi faire actuel-



lement une guerre offensive.

M. HAYEZ. Leurs usines ne leur permettraient-elles pas de la faire ?

M. LE MINISTRE. Vous allez me dire que nous avons détruit beaucoup de canons et de matériel de guerre." Une des plus grosses difficultés que nous avons rencontrées, ç'a été de définir ce terme de "matériel de guerre" que nous avions tous employé auparavant sans nous rendre compte exactement de ce qu'il voulait dire. Qu'est-ce donc aujourd'hui que le matériel de guerre ?

Nous avons établi et fixé la jurisprudence.

Mais actuellement, le matériel de guerre, c'est l'ensemble du matériel en usage pour la vie sociale.

Nous avons détruit une quantité considérable de matériel autre que du matériel d'artillerie : voitures, matériel sanitaire, tout le matériel qu'il faut aujourd'hui traîner derrière une armée.

Nous nous sommes heurtés à des nécessités économiques. Je vous fais grâce des discussions que nous avons eues là-dessus. On nous a reproché d'agir comme des Vandales, comme des barbares. Nous avons été amenés à discerner, dans ce matériel, ce qui était à usage militaire exclusivement, et ce qui était d'usage à la fois militaire et général. Le premier a été détruit et vendu comme riblons au profit des Alliés.

Quant au matériel susceptible d'utilisation en temps de paix, nous l'avons dispersé et vendu au compte des réparations.

Mais la question du matériel doit encore être envisagée au point de vue industriel. Et elle devient alors bien plus compliquée.

Je n'ai pas besoin de vous dire ce que l'Allemagne représente comme puissance industrielle. J'ai eu devant ma table, pour une discussion importante, les représentants de syndicats allemands, et leur président m'a dit : "Je vous parle, mon général, au nom de quinze millions d'ouvriers syndiqués." Cela fait tout de même une certaine impression.

La main d'oeuvre allemande est pratiquement illimitée. L'outillage est considérable et s'est beaucoup développé depuis la guerre, dans tous les ordres d'industrie.

C'est devenu un lieu commun de répéter que les Allemands, au lieu de payer leurs dettes, ont immobilisé sur leur territoire non seulement le matériel, mais même le capital-travail. Ils se sont dit : "C'est en capital-travail que nous sommes le plus riches ; puisque nous avons de la main d'oeuvre en quantité, pas de chômage, faisons travailler", et ils ont fixé ces ressources sous une forme impressionnante.

Ils ont développé leur réseau ferré, celui de leurs voies navigables, ils ont développé et remplacé leur maté-



riel de chemins de fer, et si cela est intéressant au point de vue industriel, cela ne l'est pas moins au point de vue militaire. Je vous cite un exemple qui me semble particulièrement typique :

Leurs wagons de marchandises n'avaient pas le frein automatique avant la guerre. Vous savez les conséquences que l'adoption du frein automatique a sur la vitesse des trains de marchandises. Cela a une importance considérable au point de vue militaire, parce que jusqu'à présent les transports de mobilisation doivent être réglés sur des vitesses relativement faibles. Or, les Allemands ont tout simplement décidé un beau matin que tous les wagons à marchandises allaient recevoir le frein automatique. Ils ont établi un programme d'exécution, et, au premier janvier 1926, ce sera fait. Conséquence militaire très simple : les garde-freins sont supprimés : économie de personnel : 30.000 hommes, effectif d'un gros corps d'armée, quittent le service militaire des chemins de fer pour rentrer dans le rang.

Ils ont opéré de la même façon dans tous les ordres d'idées. Leur outillage se transforme. Sous la pression de la nécessité et de l'occupation, qui leur retirait une partie de leur charbon, développé leur industrie des lignites : ils sont en train de constituer dans la vallée de l'Elbe un bassin industriel en plein développement.

Donc, des ressources très grandes.

Alors, comment et dans quelle limite avons-nous pu endiguer cette industrie allemande de fabrications ?

Nous avons fait des prospections assez complètes, puisque la commission a visité 8 000 à 9 000 usines; nous avons démoli toutes les organisations spéciales à usage militaire, mais nous n'avons pas pu - le traité ne nous y autorisait pas - démolir les usines elles-mêmes, et nous avons réglé les fabrications de matériel pour l'armée d'après guerre en choisissant les usines qui étaient susceptibles du moindre développement sur place; nous avons codifié l'outillage de ces usines. Les Allemands ont accepté et ils ont même exécuté nos décisions dans un certain nombre d'usines; pour d'autres, ils se sont fait tirer l'oreille: à ce moment, des dossiers se sont ouverts, les papiers se sont entassés et quand le contrôle a cessé d'être effectif, certaines de ces usines n'avaient pas encore imposé les programmes imposés par la commission interalliée.

Naturellement les plus fortes résistances se sont produites aux points intéressants et l'outillage pour la fabrication des grosses pièces est de ceux qu'ils ont gardé à raison de sa valeur peut-être, mais surtout en raison de la durée de la mise en marche des machines: je vise ici les grandes firmes ~~métallurgiques~~ métallurgiques fabriquant des plaques de blindage et du matériel



d'artillerie navale: la question n'est pas encore résolue en ce qui concerne les trois demi-douzaines d'usines qui fabriquent du matériel pour la flotte d'après-guerre.

Pour le reste, nous avons fait ce que nous avons pu: mais vous savez que rien ne ressemble tant à du matériel de paix que du matériel de guerre: tel appareillage, monté pour des fabrications du temps de paix peut ~~être~~ être transformé dans un temps très court pour des fabrications du temps de guerre.

La difficulté est encore plus grande dans le domaine de l'industrie chimique; la chimie elle non plus n'a pas de patrie. J'en trouve un exemple frappant dans les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés à propos des usines fabriquant l'ammoniaque synthétique en partant de l'azote de l'air.

L'azotate d'ammoniaque, en temps de paix, c'est la base d'un engrais; en temps de guerre, c'est un explosif et la publication du décret de mobilisation suffit à faire passer cette industrie d'un côté de la frontière à l'autre côté.

Il m'est arrivé un jour de visiter une succursale de la Badische Anilin, près de Mersbourg; je disais au directeur qu'à mon sens son usine avait pris un développement considérable ..... " Eh quoi, me répondit-il, nous fabriquons des engrais; vous ne pouvez pas m'en

empêcher: la France nous a supprimé une portion importante de notre terre arable, il faut bien, pour l'entretien du pays, compenser la perte à la production par une intensification de la culture. " - " D'accord, dis-je, mais tout de même, un hectare de terre, même allemande, ne peut absorber, par an, qu'une quantité déterminée d'engrais chimique. " - " C'est exact; mais nous avons la prétention de concurrencer les nitrates du Chili sur un certain nombre de marchés dans le monde, le faible prix de notre main d'oeuvre nous permettant de compenser les frets....."

En cette matière, le traité de paix est muet.

Un autre exemple caractéristique est celui du coton poudre et de la poudre B. On ne peut pas empêcher les Allemands de fabriquer du film, du celluloïd; et ils se sont mis immédiatement à trouver au celluloïd des quantités d'application très ingénieuses. L'appareillage électrique, disent-ils, y a-t-il une fabrication qui soit plus du temps de paix? Vous ne pouvez pas nous empêcher d'en fabriquer...."

Or, entre le celluloïd et la poudre B, il n'y a pas de différence, sinon que l'outillage qui permet de fabriquer un kilog de celluloïd permettra de fabriquer, dans le même temps, 2 kilogs de poudre

De même, une limitation absolue est impossible. Ainsi que je l'ai répondu à certaines objections que l'on



me faisait, on ne peut pas empêcher les Allemands d'inventer; le traité ne nous a pas imposé de leur enlever certaines circonvolutions du cerveau.... Je ne fais pas ici, croyez-le bien, la critique du traité de Versailles: aucun traité bien entendu n'irait jusque là.

D'ailleurs, pour mener toute cette industrie, les Allemands ont des méthodes de travail tout à fait remarquables. J'aurai d'ailleurs occasion de vous en reparler, car c'est là une des questions qui me tiennent au coeur, et je vous demanderai de m'aider dans cette voie, car j'estime qu'il y a là quelque chose à faire.

L'état et les industriels allemands se tendent la main pour donner aux services de recherches et d'études un développement dont, quant à moi, je n'avais aucune idée. " Savez-vous, me disait encore le directeur de la Badische Anilin dont je viens de parler, combien il y a de chimistes d'études dans nos laboratoires ? Nous en avons 300, sans compter les ingénieurs chimistes....."

Evidemment, la Badische est une puissance dans le domaine chimique, mais tous les laboratoires, je puis le dire, sont pourvus dans les mêmes proportions

J'ajoute que les Allemands ont standardisé la production des inventions. J'ai visité près de Berlin l'institut Kaiser Wilhelm, qui date de bien avant la guerre et qui était entretenu surtout par des donateurs américains et par l'empereur dont il porte le nom; j'ai

poussé ma visite assez avant sans que, peut-être, on m'ait tout dit ce que l'on faisait; mais enfin, on m'avait demandé si je me présentais comme ami des sciences ou comme président de la commission interalliée: j'ai invoqué le premier titre, persuadé que je n'en verrais pas moins de choses que si je venais là comme président de la commission interalliée. J'ai vu là un exemple curieux de la méthode allemande.

Entre autres choses, j'ai vu, à l'institut de chimie, un bâtiment entier, mis à la disposition de 12 chimistes, et dans lequel on travaillait de la manière suivante.

Le carbone et l'hydrogène s'unissent pour former des composés qui jouent dans le monde un rôle considérable, benzol, essence, pétrole, paraffine.... toute la série des carburants. Pourquoi, se sont dit ces chimistes, le bore et le silicium, cousins chimiques du carbone ne s'uniraient-ils pas à l'hydrogène pour former aussi des composés? On a donc installé un laboratoire, on y a mis 12 chimistes en leur disant: Vous êtes ici chez vous, tranquilles, vous avez de l'argent, travaillez à la recherche de ces composés de l'hydrogène et du bore et du silicium.

Ces savants travaillent avec beaucoup de conscience, ils trouvent un très grand nombre de composés qui n'ont d'autre intérêt que d'ajouter une page aux traités



élémentaires de chimie. Mais, un beau jour, on fait une découverte, et cela paie les frais de l'installation.

Je ne dis pas que cette méthode de travail s'appliquerait à des savants français, mais il n'en est pas moins vrai que ce que j'ai vu dans cet institut m'a impressionné. Et, à mon avis, il y aurait quelque chose à faire dans une organisation d'études analogues chez nous: cela peut être extrêmement important pour la défense nationale.

Parmi un certain nombre de découvertes sensationnelles, j'ai été avisé, au moment où j'ai quitté l'Allemagne, qu'une firme importante aurait trouvé le moyen de fabriquer un carburant synthétique, en partant du gaz à l'eau: c'est là une découverte importante pour un peuple qui n'a pas de pétrole. Je dois dire que le renseignement ne m'a pas été confirmé, mais il venait d'une source sérieuse.

Voilà donc, tracé à grands traits, l'état de l'industrie allemande: il faut admettre que son adaptation à des buts de guerre n'est pas une opération très difficile. Rappelez-vous dans quelles conditions l'armée britannique a monté de toutes pièces ses fabrications avec l'aide de quelques secours venus de l'étranger. Il lui a fallu, pour organiser toutes ces industries sur son territoire, un temps relativement restreint.

Que font les Allemands dans cet ordre d'idées?

Jusqu'à présent, tout comme pour leur armée, ils cherchent à entretenir la production.

Ils ont lutté énormément, je ne dirai pas pour nous arracher une concession, mais pour maintenir malgré nous une petite fabrique de poudre B sous forme de fabrique de collodion, dans le seul but, à mon avis, d'entretenir le cadre de contremaîtres et de personnel de maîtrise susceptibles d'ensadrer des ouvriers, des manoeuvres en cas de besoin, permettant ainsi de passer rapidement sans tâtonnements à la fabrication industrielle.

Voilà, messieurs, sans précision, les impressions d'ensemble que je puis vous donner. Quant au tableau des destructions opérées par la commission interalliée, il serait sans intérêt pour plusieurs raisons dont la principale est que nous n'avons jamais connu le point de départ.

Jamais les Allemands n'ont voulu nous donner leurs états d'armement; ils ont prétendu que tout avait disparu pendant la révolution.

Rappellerai-je à ce propos un incident assez curieux dont vous avez certainement entendu parler ?

Dans une usine de Saxe, nous avons découvert, murés dans un souterrain, 600 tubes de canon de 105. Nous avons su que, pendant la guerre, avait fonctionné à cette usine une commission de réception de matériel surveillant une fabrication qui vraisemblablement y était concentrée



Nous avons alors demandé les dossiers. Ils nous ont été remis et nous les avons emportés à Berlin. J'ai demandé alors également les dossiers des autres commissions de réception. Le gouvernement allemand, surpris de cette découverte désagréable pour lui s'est laissé faire et les dossiers ont été transportés à Spandau où des officiers britanniques de la commission interalliée ont été envoyés pour en prendre connaissance.

Les recherches de la première journée donnèrent des résultats intéressants. Vers le soir, l'officier de liaison qui accompagnait notre collègue britannique lui dit: mon colonel, nous sommes dans un hangar couvert à tous les vents, il ne fait pas chaud, si vous voulez, nous reviendrons demain.... " - " Mais ces dossiers, répondit le commissaire anglais. " - "Ma parole d'honneur, vous les retrouverez ici."

Le lendemain, plus de dossiers, tout avait été déménagé et depuis nous n'avons pas pu les ravoir.

Une telle manière de faire a vexé considérablement les Anglais, et, dans les cinq points qui sont encore en suspens, vous verrez que les Anglais demandent avec persévérance la livraison de ces documents. Ils ont bien entendu, protesté contre la violation de la parole donnée par l'officier allemand: on leur a répondu qu'un officier, partagé entre le sentiment du devoir et sa parole d'honneur devait sacrifier cette dernière. A quoi j'ai fait répondre à mon tour que, chez nous, les choses

ne se passaient pas ainsi et qu'on respectait la parole donnée, ou qu'en tout cas on exprimait ses regrets à la partie adverse d'être obligé de retirer la parole donnée.

Peu importe, au reste, le côté moral de l'affaire: le fait est que nous n'avons pas revu ces documents; et, dans ces conditions, nous ne pouvons comparer les livraisons faites aux quantités existant à l'armistice et nous ne pouvons, par suite, dire à quel degré d'approximation les destructions de matériel ont été poussées par la commission interalliée.

Néanmoins nous avons l'impression qu'il ne reste pas beaucoup de matériel de guerre: au prix de la matière première, tout cela représentait des sommes considérables; les seuls riblons avaient une valeur considérable; au jour de la liquidation, il y a eu une curée sérieuse et je crois qu'une bonne partie du matériel a été effectivement détruite.

Que le gouvernement allemand ait mis de côté les matières premières spéciales, aciers au chrome ou au nickel, qu'il en ait constitué des stocks, je veux l'admettre, mais à mon sens, l'ensemble du matériel a été détruit.

Mais aux ressources dont elle dispose sur son territoire pour se réarmer, l'Allemagne peut en ajouter d'autres. Nous ne savons pas ce qu'elle fait hors de chez elle: nous avons toutefois des raisons de supposer qu'elle



a pu constituer des dépôts de matériel à l'étranger; il est des firmes allemandes qui ont considérablement accru leurs succursales en Hollande, et aussi en Suisse, a-t-on dit, pour des munitions d'infanterie.

En Russie, je crois pas que l'on ait fait grand chose.....

M. MAUGER. - Voici, monsieur le ministre, un renseignement qui est d'hier. J'ai reçu un jeune ingénieur envoyé par une société française dans la Ruhr pour procéder à des études sur le charbon: il me disait qu'il avait été en rapport avec des ingénieurs hollandais qui lui avaient affirmé que les usines Poutiloff fabriquaient fabriquaient pour le gouvernement allemand du matériel de guerre. Il part à Londres et il m'a promis de m'apporter des renseignements plus complets.....

M. LE MINISTRE. - Nous avons eu des échos nombreux des fabrications que signale M. Mauger mais d'une façon générale, il semble en ressortir que l'Allemagne aurait eu des déboires en Russie.

Elle avait tourné les yeux de ce côté après la signature du traité de Rapallo, avec l'espoir d'y trouver, tant au point de vue commercial et industriel qu'au point de vue militaire, un concours énergique et immédiat. Je crois que les désillusions ont été nombreuses. Le refroidissement n'est pas douteux, qui tient aux déceptions

éprouvées par le Wilhelmstrasse. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il y a là une possibilité, en attendant que cela devienne une certitude.

Mais il n'y a pas que la Russie. Krupp et les autres firmes ont des succursales importantes en Suède et ailleurs.

De l'ensemble de ces renseignements, il faut tirer les conclusions qui tiennent: la principale est que, je le crois, l'Allemagne n'a pas abandonné l'idée de revanche. Cela est même certain, mais il est très difficile de lui demander d'y renoncer.

D'ailleurs, ce n'est pas non plus une opération simple que de désarmer un pays qui ne veut pas se laisser désarmer; quant à moi, dans la mission dont j'ai eu l'honneur d'être chargé, j'ai toujours considéré que le but à poursuivre était non le désarmement de l'Allemagne mais l'exécution des clauses du traité de Versailles, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Admettons que l'Allemagne, plus politique qu'elle ne l'a été, nous ait ouvert les portes largement en nous disant: vous voulez nous désarmer, c'est convenu d'après le traité de paix, nous aurions tout démoli; puis nous nous serions retirés au bout d'un temps très court; après quoi l'Allemagne aurait recommencé. Nous sommes donc en présence d'un fait contre lequel on ne peut rien. C'est ainsi, cela devait être ainsi et sera toujours ainsi



M. LE GENERAL HIRSCHAUER. - En dehors de ces questions de cadres et d'effectifs à mettre dans ces cadres dont on vient de parler tout à l'heure, chaque bataillon de la Reichswehr représentant un régiment, et permettant ainsi de tripler l'armée actuelle, ce n'est pas encore avec cela que l'on fera une grande guerre. M. le ministre peut-il nous dire si le commandement des grandes unités supérieures est assuré, sous forme d'exercices de cadres, de rassemblements d'officiers, qui travaillent non avec des troupes mais avec des cartes et du papier ?

En second lieu, l'encadrement ainsi préparé par la Reichswehr est-il suffisant pour former une armée importante capable d'opérations sérieuses, et avez-vous, monsieur le ministre, l'impression que le peuple allemand a le desir de faire rapidement de telles opérations ?

M. LE MINISTRE. - Jusqu'à présent, les renseignements dont nous disposons ne nous permettent pas d'établir avec certitude le plan de la mobilisation allemande. Nous avons de nombreux renseignements partiels sur ce qui se passe en Prusse orientale, en Bavière, qui sont peut-être les parties les plus agitées.

La Prusse, vous le savez, est le berceau de la monarchie; de plus, l'état moral y est déplorable par suite de la séparation de Dantzig, qui met les Allemands

dans un tel état d'exaspération que, s'ils faisaient quelque chose, c'est de ce côté qu'ils commenceraient. Les préparatifs y sont un peu plus montés et le Heimatbund est une organisation puissante, qui peut mobiliser de trois à quatre divisions.

Mais en ce qui concerne un plan de mobilisation générale de l'Allemagne, nous n'avons pas de données suffisantes.

Pour ce qui est de l'orientation des esprits, le peuple allemand est très facile à remuer .....

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. - Le remue-t-on ?

M. LE MINISTRE. - Les classes dirigeantes, le parti nationaliste, le remuent. Cela se comprend. Il y a en Allemagne ce que nous avons connu en 1815 chez nous, les demi-soldes, qui sont devenus les double-soldes du fait de l'élévation des soldes .....

M. LE COMTE D'ALSACE. - Que sont devenus les anciens officiers ?

M. LE MINISTRE. - Un certain nombre sont allés dans la Schupo, mais un grand nombre se sont lancés dans d'autres carrières, ce qui ne les empêche pas de revenir prendre part aux exercices et aux manifestations.

Ces officiers avaient une situation prépondérante; le trottoir dans les rues leur était réservé, sur



lequel nul n'avait le droit de mettre le pied; à cette situation morale ajoutez une situation matérielle très convenable: les officiers se recrutaient dans la haute bourgeoisie; et puis enfin, ces officiers avaient un idéal politique, patriotique.

Aujourd'hui, ils ont tout perdu: quelle mentalité voulez-vous que cela leur fasse. Le fait qu'ils n'ont plus rien à perdre explique cette végétation excessive des corps qui, en Bavière, en Haute Silésie ont été toujours prêts pour des coups de mains, même de mauvais coups.

Quant à la masse, je crois que le jour où elle mangera à sa faim - l'Allemand est très sensible aux questions de bien-être - on pourra exercer de ce côté une dérivation.

M. LE GENERAL TAUFFLIEB. - M. le ministre a parlé tout à l'heure de la Reichswehr composée de cadres dans lesquels viennent chaque année un certain nombre de volontaires: peut-il nous dire comment fait l'Allemagne pour donner l'instruction aux hommes qui ne sont pas dans les volontaires, en un mot à un contingent annuel de près de 300 000 hommes ?

M. LE MINISTRE. - Le contingent était de 600 000 hommes, sur lesquels on en appelait la moitié.

M. LE GENERAL TAUFFLIEB. - Tenons-nous en à

ce chiffre de 300 000 hommes. La Reichswehr donne l'instruction militaire à 70 000 hommes; il en reste 300 000 qui doivent eux aussi être instruits pour pouvoir être mobilisés. Est-ce que les Allemands ont une organisation qui permette de donner à ces hommes chaque année l'instruction qui les prépare à partir en cas de mobilisation ?

M. LE MINISTRE. - Les 75 000 hommes dont j'ai parlé sont les militaires de douze ans; il faut y ajouter 25 000 hommes dans le cadre fixe et 25 000 d'excédent qui passent là par roulement; ceux-ci sont les Zeitfreiwillige qui font des périodes très courtes.

Maintenant, parmi ces engagés volontaires à temps, il en est qui ne sont pas volontaires du tout. Nombre de chefs d'industrie disent à leurs employés: si vous n'allez pas faire une période d'instruction, je ne vous garderai pas. Ce sont en fait des volontaires forcés

Ceci représente donc un battement de 30 000 à 40 000 hommes dans lequel on peut faire rouler une partie du contingent. C'est par ce procédé que, dans des troubles récents, l'armée allemande s'est corsée.

Ajoutez à cela les sociétés qui font des exercices: elles avaient disparu sur nos injonctions, elles ont repris vie au moment du putsch bavarois.



M. LE GENERAL TAUFFLIEB. Les Allemands trouvent donc le moyen, avec des jeunes gens qui ne font que trois à quatre mois de service à peine, d'organiser une armée qui sera mobilisable dans des conditions de rapidité que nous ne connaissons pas, avec ses cadres. La mobilisation allemande, dans ces conditions, sera-t-elle plus rapide que la mobilisation française ? Car on nous présente cette question comme un épouvantail, en nous disant : "Les Allemands vont nous tomber dessus demain!" Je demande si, dans ces conditions, les Allemands ayant une armée qui ne fait que trois ou quatre mois de service en temps de paix, qui possède cent mille hommes de cadres, peuvent la mobiliser plus rapidement que l'armée française, qui a cinq cent mille hommes sous les armes ?

Si cela est, je demande quelles sont les conditions dans lesquelles se fait cette mobilisation allemande, pour qu'on les applique à l'armée française, de manière que notre mobilisation soit plus rapide que la mobilisation allemande.

A-t-on des renseignements là-dessus ?

M. LE MINISTRE. Non, nous n'avons pas de renseignements. Mais il était intéressant de signaler cette question.

M. LE GENERAL TAUFFLIEB. Si cela était vrai, cela donnerait raison à la théorie de la nation armée, puisque l'armée allemande trouverait le moyen de ne faire faire que

trois mois de service à ses hommes et de s'organiser cependant dans des conditions de rapidité remarquable à la mobilisation.

M. PAUL DOUMER. Sur le même point, l'ensemble des renseignements que vient de nous donner M. le ministre me donne bien la même impression que j'avais tirée des rapports des Français qui, à des titres divers, se trouvent disséminés en Allemagne, et qui nous renseignent : l'armée allemande n'est pas dans un tel état qu'on puisse dire qu'elle soit présentement un péril pour nous. Mais l'état des esprits est nettement mauvais et la préparation et la propagande pour la revanche sont telles que nous devons veiller pour l'avenir. Il n'y a pas de doute. Mais étant donné la part considérable de la technicité dans l'art militaire et dans la formation d'une armée, les Allemands ne peuvent pas, immédiatement, mettre une grande armée au point.

Mais il s'agit de savoir de quels effectifs ils peuvent disposer. D'après les renseignements qui nous sont donnés par les Français qui vivent clandestinement ou ouvertement au milieu d'eux - heureusement il y en a beaucoup qui y vivent clandestinement - les associations nationalistes qui font tant de bruit ne leur paraissent pas le point inquiétant. Ce qui leur paraît le plus inquiétant, c'est l'instruction donnée à ceux qu'on désigne par le mot de "volontaires à temps (zeitfreiwillige), c'est-à-dire aux jeunes gens



qui arrivent à l'âge militaire et qui n'ont pas le droit, d'après le traité, d'être instruits militairement. Clandestinement, on les fait passer dans les camps, et il paraît qu'il y a un nombre assez grand de ces *zeitfreiwillige*, qu'on cache soigneusement, parce que nos indicateurs sont dépistés, et sont tenus par le contre-espionnage aussi loin que possible de ces camps d'instruction. Les volontaires à temps y passent un temps relativement court, trois mois au maximum; ils sont ensuite remplacés par d'autres. Ce système serait employé depuis trois ou quatre ans déjà. Les hommes après leur départ du camp, restent immatriculés dans le corps où ils ont fait leur instruction, de sorte que par des appels individuels, il devient très facile de faire une vraie mobilisation.

Ce qui est le plus inquiétant, je le répète, c'est cette quantité inconnue de volontaires jeunes que les Allemands ont pu créer depuis trois ou quatre ans, et dont les cadres ont fait la guerre. L'homme le plus dangereux pour la paix, c'est celui qui n'a pas fait la guerre. En Allemagne, la guerre leur a laissé un fâcheux souvenir, à ceux qui l'ont faite.

Pourrait-on avoir un chiffre indiquant ce qu'ils peuvent avoir d'hommes ainsi mobilisables ?

M. LE MINISTRE. Je ne peux pas vous dire cela, monsieur le président. Nous avons eu des renseignements très

contradictoires. Le nombre des associations est très considérable, et leur rôle est bien une sorte de préparation de la mobilisation. L'élément qui y domine, c'est l'élément intellectuel, ce sont les élèves des universités qui profitent généralement de leurs vacances pour y faire leurs périodes. C'est l'élément le plus dangereux au point de vue moral. C'est par là que les idées de revanche se propagent, et chez les Allemands, qui écoutent tout ce qu'on leur dit, c'est un élément des plus inquiétants.

M. LE GENERAL BOURGEOIS. Je reviens sur la constitution du commandement des grandes unités, monsieur le ministre. On a parlé du détriplement des divisions du temps de paix...

M. LE MINISTRE. Nous n'en avons jamais eu de traces formelles.

M. LE GENERAL BOURGEOIS. Mais on a des présomptions très sérieuses. Trois fois sept font vingt-et-un.

M. LE MINISTRE. C'est moi-même qui ai mis cette idée en avant. Je ne peux certes l'affirmer...

M. LE GENERAL BOURGEOIS. On a de grosses présomptions de croire qu'ils pourraient arriver à faire tout de



suite vingt-et-une divisions. Mais, comme ils ont des cadres, - si nous comptons les 100.000 de la Reichswehr et les 90.000 de la Schupo - c'est-à-dire des cadres pour un nombre sérieux de divisions, le nombre de divisions qu'ils pourraient mettre sur pied, c'est 21 x. A-t-on des idées sur l'x ?

M. LE MINISTRE. Non.

M. LE GENERAL BOURGEOIS. M. le ministre a certainement lu avant moi la réponse des Boches arrivée hier. Il y a une phrase qui m'a frappé : "Nous pouvons affirmer que nous n'avons jamais fait un canon." Si je disais cela, si vous disiez cela, cela voudrait dire : "Nous n'avons pas fait un canon", mais, avec les Boches, il faut toujours se méfier de la restriction mentale, cela pourrait bien vouloir dire, "Nous n'avons pas fait plus d'un canon à la fois" ou bien "Nous n'avons pas fait un canon chez nous, mais nous en avons fait à l'étranger."

Que pensez-vous de cette phrase-là ?

M. LE MINISTRE. La réponse est très simple. Voici dans quelles conditions les contrôle a fonctionné. Je vais le dire d'une façon générale, pour encadrer la réponse à la question que vous posez.

Le contrôle a connu une période prospère jusqu'à l'automne 1922. Les difficultés ont commencé avec Rathenau,

mais nous avons conservé le droit de regard, c'est-à-dire que nous entrions quand nous le voulions, partout. Pour la fabrication des canons, je crois pouvoir dire qu'avec le mode de surveillance que nous avons établi là-bas, elle était impossible.

M. LE GENERAL BOURGEOIS. Pas même par la dissémination de la fabrication des différentes pièces d'un canon ?

La grosse affaire, c'est le rayage. Vous savez comme moi que des machines à rayer, cela ne se cache pas dans un tiroir.

M. LE MINISTRE. Cela représente un certain volume, pour les canons de 380 notamment.

M. LE GENERAL BOURGEOIS. Et même pour le 75.

M. DE LUBERSAC. Et comme fabrication d'avions ?

M. LE MINISTRE. Je ne peux pas vous renseigner, parce que ce n'était pas ma spécialité. Il y avait pour cela une commission spéciale.

M. LE GENERAL BOURGEOIS. Y aurait-il eu des fabrications à l'étranger ?



M. LE MINISTRE. Le contrôle atténué dont je vous parlais tout à l'heure a cessé lorsque nous sommes entrés dans la Ruhr. Les Allemands nous ont fait là une manoeuvre assez habile. C'est une des deux ou trois bonnes qu'ils nous ont faites ; les autres nous ont généralement servi.

Ils ont dit : "La Ruhr est envahie par les Français et les Belges ; par conséquent, nous ne voulons plus les voir ; mais si les Anglais et les Italiens veulent continuer le contrôle, nous n'avons aucune objection à y faire."

Je n'ai pas voulu de cela, naturellement. J'ai obtenu que les délégations se déclarassent solidaires, et le contrôle a été complètement arrêté.

Depuis ce temps, que s'est-il passé dans les usines, nous n'en savons rien, nous n'y sommes pas allés. Cela s'est passé en 1923. Que s'est-il passé ? Je mesure mes paroles, sur ce sujet si important. Néanmoins, nous ne pouvons pas dire qu'il y a eu des fabrications montées pour les canons.....

M. LE GENERAL BOURGEOIS. Nous ne pouvons pas dire non plus qu'il n'y en a pas eu.

M. LE MINISTRE. ....parce que nous n'en avons pas vu. Je serais surpris si les fabrications avaient commencé tout de suite, parce que les Allemands, qui sont méthodiques, n'ont dû commencer cela que du jour où ils se sont dit : "On ne reviendra plus chez nous."

M. LE COMTE DE BERTIER. En m'associant aux craintes qu'a exprimées M. Doumer, je voudrais demander à M. le ministre quelques précisions sur un point que notre honorable collègue a effleuré tout à l'heure. Vous avez dit, monsieur le ministre, et tous les renseignements sont concordants à cet égard, que l'organisation militaire-type allemande existe en Prusse orientale, et ceci pour plusieurs raisons. La première, c'est que le "danger polonais" est exploité depuis de longues années par les Allemands de la Prusse orientale, la seconde, c'est l'organisation sociale même du pays, qui est entièrement entre les mains des junkers, et où la grande propriété permet les dissimulations faciles de matériel et constitue des cadres et des effectifs tout trouvés.

Je voudrais vous demander s'il est exact que l'organisation militaire allemande en Prusse orientale revêt déjà la forme d'un embryon de dispositif de couverture, face au sud-est et face au sud, c'est-à-dire au centre même de la Pologne.

On disait tout à l'heure que nous avions en Allemagne beaucoup d'informateurs. Ils appartiennent presque tous à nos trois départements recouverts, parce que là on parle très bien l'allemand.

Il y aurait en Prusse orientale, d'après certains des renseignements qu'ils nous auraient fournis, des petits postes au contact même de la frontière, en arrière des grand'gardes, en arrière encore des réserves couvrant Allen-



stein, en particulier, qui était autrefois le centre du <sup>XXI<sup>e</sup></sup> ~~71<sup>e</sup>~~ corps d'armée allemand. En résumé, il y aurait là un dispositif de couverture prêt à entrer en action immédiatement.

Le deuxième point, c'est de savoir si, dans ce même pays, les états d'effectif des compagnies ne sont pas truqués de la façon suivante.

Les compagnies étant à l'effectif de 150 hommes, il n'y a réellement que 150 hommes présents, mais, sur le rôle de la compagnie, il y a plusieurs centaines, quelquefois plus de mille hommes ~~présents~~ inscrits, et, suivant le système d'ersatz que les Allemands ont toujours employé, lorsqu'un homme est renvoyé dans ses foyers pour un motif quelconque, libéré, supposé malade, c'est le suivant qui vient le remplacer, et ainsi, sans être en contradiction avec les termes mêmes du traité, des centaines d'hommes peuvent passer à la compagnie dans un laps de temps relativement court, les mille hommes inscrits sur les rôles pourraient y venir en deux ou trois mois, faisant ainsi de véritables périodes de réserve.

Cette compagnie pourrait donc se transformer non pas seulement, peut-être, en bataillon, mais en régiment ; le régiment se transformerait en division, et il est infiniment probable que la division se transformerait en corps d'armée et le corps d'armée en armée.

M. LE MINISTRE. Il ne faut pas aller aussi loin,

mais le système que vous exposez, le système des "krumper", est celui qui fonctionne partout.

On peut dire, avec une certaine imagination, et en regardant la disposition des garnisons en Prusse orientale, qu'elles ont une répartition sage au point de vue militaire dont vous parlez. Mais quant à voir des lignes de sentinelles, cela n'existe pas. On a pu en voir à des périodes déterminées..

M. LE COMTE DE BERTIER. Dans une période de tension.

M. LE MINISTRE. Il n'y a jamais eu de tension si grave, de ce côté. Ce sont des pays beaucoup plus inorganisés que ce que vous indiquez.

L'exposé que j'ai fait tout à l'heure synthétise en peu de mots un certain nombre d'"atrocités", si je puis m'exprimer ainsi, mais il ne faut pas y voir plus que ce qu'il y a. Il y a une menace en puissance.

M. PAUL DOUMER. Je voudrais poser tout à l'heure une question subsidiaire : avez-vous une impression sur l'état de l'armée polonaise ?

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. Monsieur le ministre, des chiffres que vous nous avez donnés, si nous cherchons à éva-



leur en ce moment la puissance de l'armée allemande, il résulte que l'Allemagne possède une armée de cadres permanente, sans compter les hommes en marge dont vous nous avez parlé. Il y a également toute la partie de la nation qui a fait la guerre, et cela fait entre 4 et 6 millions d'instruits...

M. LE MINISTRE. Au moins.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER...qu'on peut appeler du jour au lendemain.

En ce qui concerne l'instruction des recrues, il y a le cadre permanent - ce que nous appelons chez nous le cadre des ~~renagés~~ rengagés. Il a chez eux un caractère de cadres plus particulier que nos rengagés à nous, ~~bien que~~ la plus grande partie de l'armée coloniale se compose en effet de simples soldats ou de caporaux.

Cette armée de cadres laisse disponible, par le système que vous avez indiqué, trente à quarante mille hommes qui ont subi une pré-préparation dans les sociétés de jeunes gens. Nous les voyons fonctionner en Rhénanie, et se présenter dans des conditions qui montrent que ce sont déjà des gens accoutumés non seulement à marcher en rang, mais surtout accoutumés à la discipline : ils naissent disciplinés.

Je rappelle simplement que vous avez dit qu'il y avait de trente à quarante mille hommes peut-être dans lesquels ce remplacement se produit.

M. LE MINISTRE. C'est très variable suivant les époques.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. Mais enfin, en admettant une instruction intensive de trois ou quatre mois, nous avons là de cent à cent vingt mille hommes pouvant recevoir une instruction complémentaire.

M. LE MINISTRE. En faisant des hommes du rang.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. Cela fait donc, dans l'armée allemande, avec ses classes de 300.000 hommes, à peu près 120.000 hommes, pas tout à fait la moitié - un peu plus du tiers. Autrement dit, on peut dire que le tiers à peu près des recrues peuvent à la rigueur recevoir une instruction.

Je tiens simplement à rapprocher ce chiffre de 120.000 hommes instruits dans ces conditions du cadre de maîtrise très fort dont on a parlé par ailleurs. Cela correspond au chiffre de nos classes actuelles, qui est en somme de 180.000 hommes, et qui va baisser.

M. LE GENERAL RAGUENAU. Il est de 250.000 hommes.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. En gros, ce que je retiens



de ces chiffres, c'est que l'instruction de l'armée allemande est à peu près la moitié de notre propre recrutement actuel.

M. LE MINISTRE. Là-dessus, je demanderai à faire une restriction, parce que les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure étaient destinés à fixer les idées beaucoup plus qu'à servir de base de calcul. Si vous voulez en tirer des considérations statistiques, je serai obligé d'y apporter des précisions.

Je considère comme très intéressante la conclusion à laquelle vous voulez arriver : vous seriez plutôt en-dessous de la vérité ; et je considère qu'il y en aurait plus que cela, avec les moyens accessoires.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. Je cherche à comparer notre situation actuelle à celle des Allemands.

M. HERVEY. Avec une période de trois mois, cela fait seize, quatre multiplié par quatre.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. Mais il y a les mois d'hiver.

M. LE MINISTRE. Pour ces questions d'effectifs, il ne faut pas s'étonner. Tant que vivront en Allemagne des hommes qui ont fait la guerre, la matière humaine n'y manquera

pas.

Cette difficulté ne pouvait être résolue que par un procédé : il faudrait faire la guerre à l'antique, massacrer les innocents, enlever les femmes et tuer les hommes valides !

M. PAUL DOUMER. Les Allemands eux-mêmes ne sont pas allés jusque-là !

M. HERVEY. On a parlé tout à l'heure du court séjour que les jeunes classes faisaient dans ces périodes de volontaires. Il est incontestable que cela ne peut avoir de valeur que si la préparation dans les sociétés civiles de jeunes gens est efficace. Il est donc bien facile de conclure que dernière / la/réponse du gouvernement allemand au gouvernement français, dans laquelle il expose le but pacifique de toutes ces sociétés, est un mensonge de plus.

M. LE MINISTRE. Ce n'est pas douteux. Comment distinguer un but pacifique d'un but qui ne l'est pas ? On développe la valeur physique des jeunes gens, voilà tout !

M. HERVEY. Un gouvernement de bonne volonté aurait pu s'éviter ce mensonge.



M. LE MINISTRE. La première forme de ces sociétés était celle des Einwohnervereine, les gardes d'habitants. Elles ont eu, au début, un but essentiellement louable : le maintien de l'ordre. Elles sont nées de la révolution allemande. Les habitants des villes, menacés dans leur vie et leurs propriétés, ont constitué des gardes civiques. Quand je suis arrivé en Allemagne, on m'a dit : "C'est une institution tout à fait normale, elle est destinée à protéger la vie et la propriété des citoyens."

Je leur répondais : "C'est très curieux ! Au fur et à mesure que la révolution s'éloigne, les Einwohnervereine se développent."

Ils allaient même plus loin. Il fut un temps où ils empêchaient de se présenter aux examens de sortie des universités les jeunes gens qui n'étaient pas inscrits à l'Einwohnerverein, et je leur disais : "Tout de même, je ne savais pas que les universités allemandes préparassent à la gendarmerie."

Il ne faut pas faire attention à cela, c'est dans leur tempérament. Quand on a vécu cinq ans avec eux, on ne fait plus aucune attention à ces manifestations, à ces rancœurs qui n'ont pas d'autre portée.

M. ALBERT LEBRUN, président. J'éprouve une certaine surprise à constater qu'on n'est pas très renseigné sur ce que peuvent produire en matériel de guerre, soit les usines allemandes, soit les usines suédoises, hollandaises ou russes.

Si l'Allemagne veut savoir ce que nous faisons , ~~en~~ temps de paix, il lui est facile de le savoir, en envoyant des gens qui se promènent autour du Creusot ou de telle autre usine. Il suffit de quelques bons moutons qui vont prendre des bocks, on échange des propos. C'est si facile à savoir.

C'est pourquoi je suis étonné qu'on ne puisse pas nous dire : "Eh bien ! voilà exactement ce qu'on fait chez Poutiloff."

M. LE MINISTRE. Chez les Allemands, il fut une période où nous étions beaucoup mieux renseignés, c'est celle qui a précédé les troubles de l'année dernière. Jusque-là, nous avions un certain nombre d'indicateurs, des ouvriers d'ailleurs, les uns pour des motifs intéressés, d'autres aussi pour des motifs plus élevés : un certain nombre sont venus nous raconter des faits intéressants.

C'est fini maintenant, et voici pourquoi : le général Von Seekt, qui est investi des pouvoirs que vous savez, a publié des lois d'exception, et les gens qui sont pris à faire des dénonciations,...

M. PAUL DOUMER. C'est douze ans de réclusion.

M. LE MINISTRE. Généralement, ils sont supprimés avant d'aller au tribunal, et quand ils y arrivent, par hasard, ils sont très sévèrement punis.



Cette source de renseignements est donc à peu près complètement tarie.

Il y eut des gens qui vinrent autrefois nous raconter des histoires, bénévolement, sans vouloir ~~recevoir~~ recevoir aucune rétribution, des gens vraiment pacifiques, ou qui avaient la haine de la guerre à cause du souvenir qui leur en était resté. Nous nous sommes trouvés privés d'un moyen d'information extrêmement puissant.

L'impression d'ensemble est que l'armée allemande a subi une évolution considérable ; le gouvernement allemand a été aidé à faire cette évolution par ce fait que la transformation de leur armée, ils l'ont faite sous le couvert de la Ruhr, ils ont été aidés à cela par l'intervention des puissances alliées.

M. PAUL DOUMER. L'honorable général Nollet, en d'autres temps, nous a renseignés beaucoup sur ce qu'était l'armée polonaise. Depuis, nous lui avons vendu du matériel.

Est-ce que votre impression est que l'armée polonaise peut compter ?

M. LE MINISTRE. Je ne peux pas vous donner de renseignements du tout.

M. PAUL DOUMER. Vous en avez eu, en un temps ?

M. LE MINISTRE. Oui, en 1920. Maintenant, j'en suis complètement démuné.

M. HERVEY. Mais au ministère, on en a bien ?

M. LE MINISTRE. Oui. D'ailleurs, M. le général Hirschauer m'a fait demander des renseignements...

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. Je les ai reçus.

M. LE MINISTRE. Je vous demanderai de les conserver ici.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, je vous remercie de tous les renseignements que vous nous avez apportés. Je crois interpréter le sentiment de la commission en disant que vous répondrez à son désir en veillant à ce qui va se passer à la suite de la réponse allemande, pour savoir comment on va mettre au point cette dernière inspection, car, avant de passer le service à la Société des Nations, c'est le dernier renseignement que nous aurons.

Avant de terminer la séance, voulez-vous me permettre de vous signaler une autre question ?

Depuis quatre ans, on nous a envoyé un certain nombre de projets parcellaires portant déclassement de places



fortes. La première fois, M. le général Hirschauer a dit :  
"Tous ces projets isolés, comment prennent-ils place dans un  
cadre général de sauvegarde du pays ?"

Je vois encore M. André Lefèvre, votre prédécesseur,  
à qui la question était posée, répondre : "On étudiera cette  
question."

Plusieurs fois, nous avons fait des observations,  
auxquelles on n'a jamais répondu.

Une dernière espèce se présente, sur laquelle M.  
Messimy doit nous faire un rapport, celle de Condé-sur-Es-  
caut.

(M. le président donne lecture d'un passage de ce  
rapport).

Je vous confie cette question en vous demandant de  
la mettre à l'étude pendant les vacances. Le Conseil supé-  
rieur s'en est peut-être déjà occupé. Mais nous voudrions  
avoir l'assurance que dans un délai assez court, cette ques-  
tion aura pris forme.

M. LE MINISTRE. La question est prête. Elle viendra  
avec la loi d'organisation. Il y a évidemment une interdépen-  
dance de ces éléments connexes de l'organisation militaire ;  
tout cela arrivera en même temps comme aboutissement, mais  
les études sont déjà extrêmement avancées.

M. LE PRESIDENT. Nous en prenons acte, ~~et, en~~

M. HERVEY. - En anticipant quelque peu, je demande la permission d'appeler l'attention de M. le ministre sur la question des explosifs et en particulier du benzol, à propos de laquelle je dois présenter un rapport à la commission.

Au cours de l'enquête à laquelle je viens de procéder, cette question du benzol m'a angossé, je puis le dire.

Ce que je veux dire à M. le ministre, c'est qu'il y a tout de même encore une manière de sauver une réserve de benzol qui nous est nécessaire et indispensable si nous ne voulons pas être arrêtés dès le début d'une guerre dans la fabrication des explosifs: c'est d'arrêter les benzols qui nous viennent encore d'Allemagne. Les 50 000 tonnes à livrer par elle seront notre seule réserve d'ici de longues années: le service des poudres serait rassuré s'il était certain de les conserver à sa disposition.

Or actuellement, au fur et à mesure que le benzol arrive, on le vend et le stock va diminuant, au point que, si des mesures urgentes n'interviennent pas avant la fin des vacances il aura disparu et ne pourra plus être reconstitué.

Certes, M. le ministre des finances ne verra pas sans déplaisir disparaître au moins momentanément une recette, mais je demande à M. le ministre de la guerre de



s'en entretenir avec son collègue, et de prendre avec lui les dispositions nécessaires pour rassurer entièrement nos services de fabrication des poudres.

M. LE PRESIDENT. - Tout ceci rentre au fond dans la question générale soulevée par M. Béranger de l'absence de tout programme connu et approuvé par le Parlement.

La commission de l'armée a demandé à plusieurs de ses membres de lui apporter des rapports sur un certain nombre de points intéressant la défense nationale: dès que ces rapports auront été adoptés par nous, nous vous les adresserons, monsieur le ministre et nous vous demanderons de les étudier comme des documents qui vous aideront à résoudre certains problèmes importants.

Déjà, il y a trois mois, votre prédécesseur a reçu de nous un rapport très complet sur l'aéronautique à propos duquel il avait promis de venir s'expliquer devant nous; sur ces entrefaites sont survenues les vacances suivies du départ de M. Maginot: nous ne vous tenons pas quitte, monsieur le ministre: ce rapport sur l'aéronautique vous a été adressé et nous serons heureux le jour où vous voudrez bien venir répondre ici aux questions posées par M. de Lubersac.

En un mot, tous ces rapports, nous les recommandons à votre attention dès qu'ils vous seront parvenus la commission a à cœur de faire tout son devoir dans ces

questions qui intéressent au plus haut point la défense de la France: elle sera heureuse de vous prêter toujours une collaboration assidue.

Personne n'a plus de question à adresser à M. le ministre de la guerre?...

Je remercie donc M. le ministre, au nom de la commission d'avoir bien voulu répondre à notre appel, et nous lui donnons rendez-vous pour un jour qui suivra de près la rentrée des Chambres.

M. le MINISTRE DE LA GUERRE et ~~M.~~ le GENERAL RAGUENAU SE retirent.